

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_2023_00211**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **17/02/2023**

Objet : **Décision de mise à disposition au profit de l'association ARIC de la salle G. Daël à Tourcoing.pdf**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : **20/02/2023**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_2023_0021 D_cision de mise _ disposition de l_ association ARIC de la salle G. Da_.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

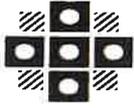
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230217-DAJI_2023_00211-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **20/02/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0021

**SALLE COMMUNALE SISE 100 RUE DE
LILLE A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'AMICALE DES
RETRAITES INDEPENDANTS ET
CADRES (ARIC)**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2022_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres de Tourcoing qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour organiser son activité ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres (ARIC) de Tourcoing faisant élection de siège social à la Maison des Associations de Tourcoing, 100 rue de Lille, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Georges Daël d'une superficie de 450 m² sise 100 rue de Lille à Tourcoing où l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres de Tourcoing pourra y développer son activité.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'Amicale des Retraités Indépendants et Cadres de Tourcoing sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

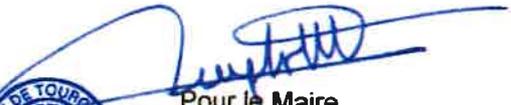
ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

17 FEV. 2023




Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le : 20 FEV. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 21 FEV. 2023